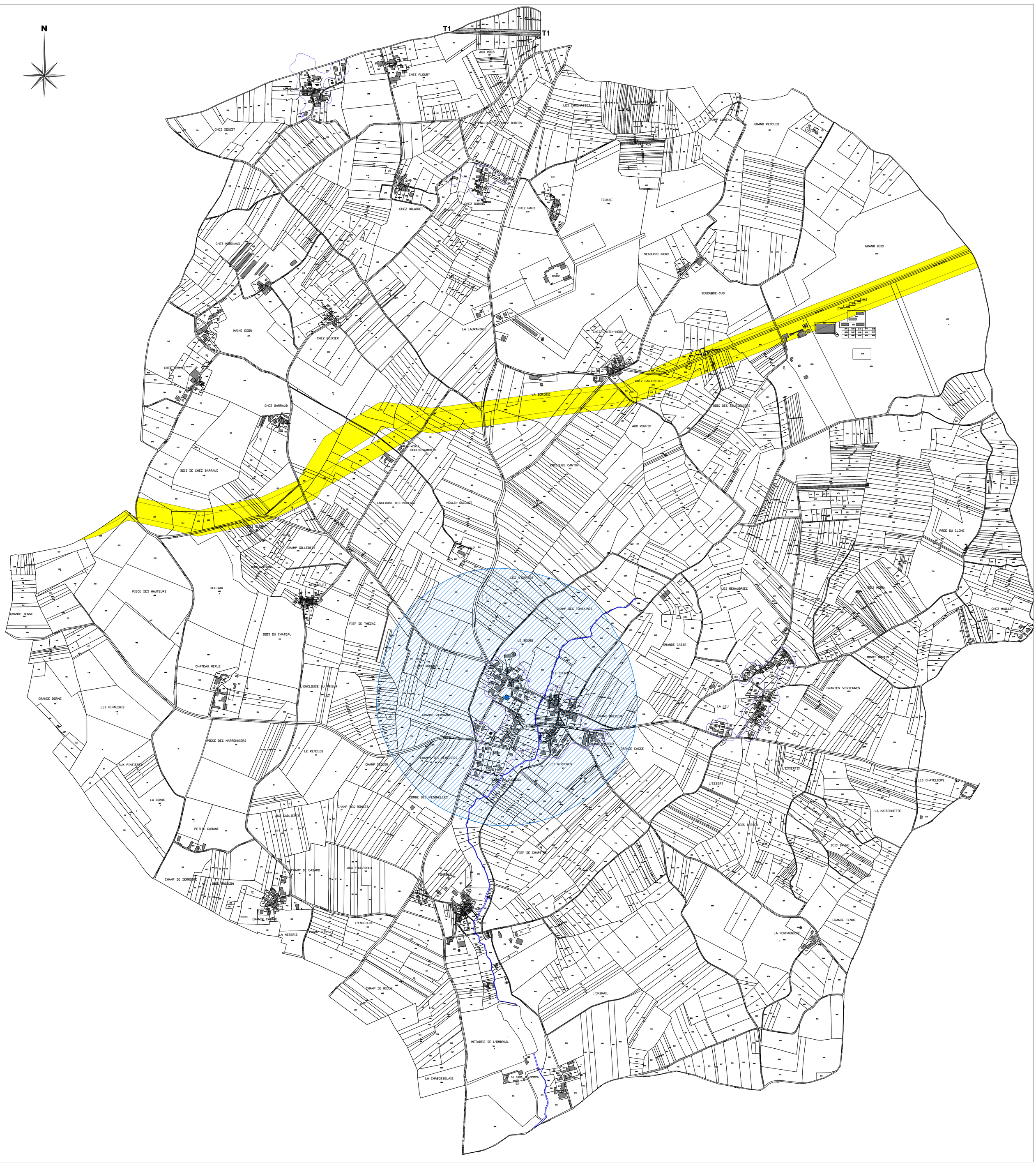

Commune de

THEZAC

Plan Local d'Urbanisme

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Pièce n°6.2.b

Ensemble de la commune

Echelle : 1/5000 eme

Plan Local d'Urbanisme	Délibération de prescription du :	Projet de PLU arrêté le :	Projet de PLU approuvé le :
Elaboration	10.05.2004	14.11.2007	29.09.2008
Révision n°1	30.07.2018	04.04.2022	

Mairie de THEZAC
8, rue Jacques de Thézac
17600 THEZAC
05 46 94 82 37 - mairie@thezac17.fr

ETUDE REALISEE PAR :

B.E. P E R N E T
Aménagement - Urbanisme - Architecture
16, rue Louis Aragon - 17000 LA ROCHELLE
Tél : 05 46 45 43 44 b.e.pernet@wanadoo.fr

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE :

AC1 : Servitude de protection des Monuments Historiques
Eglise Saint Maclou (commune de Thézac). Immeuble classé le 11 juillet 1903.
Abords des monuments historiques : Périmètre de protection de 500 m autour de l'Église / STAP 17

I3 : Périmètre de servitude autour d'une canalisation de transport de gaz.
Zone d'effet de la canalisation : Brizambourg-Saint Romain de Benet. DN 150 (3652 m).
Zone d'effet de la canalisation : Retaud-Royan. DN 100 (3576 m)

T1

T1 : Servitude relative aux voies ferrées
Chemins de fer : Ligne 544000 de Saintes à Royan / SNCF

T7 : Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement :
Circulation aérienne - Servitudes établies à l'extérieur des zones aéronautiques de dégagement / DGAC – SNIA
Ensemble de la commune

INT1 : Servitude instituée au voisinage des cimetières
Voisinage du cimetière – D 127